



Suite braquage bijouterie comme employée droits

Par **zefirella**, le **23/01/2010** à **11:00**

Bonjour,rrrnJe viens d'être victime d'un braquage à main armée tres violent dans le cadre de mon emploi de conseillère de vente. Je ne suis pas blessée physiquement mais psychologiquement, je suis détruite. Quels sont les droits suite à ce fait ? rrrnJe suis suivie par une psy et en arrêt avec traitement thérapeutique je n'imagine pas continuer dans cette activité ou notre vie est en danger pour rien... rrrnMerci.

Par **jeetendra**, le **23/01/2010** à **13:22**

CIDFF77rrrn2 bis rue du Parc - 77185 LOGNESrrrnTéléphone : 01 60 05 84 79rrrnBonjour, prenez contact avec l'Association CIDFF77 à Lognes, ils tiennent des permanences juridiques, sociales, psychologiques et pourront vous aider dans cette dure épreuve, bon rétablissement, cordialement.

Par **zefirella**, le **23/01/2010** à **14:18**

MERCI POUR LES COODONNEES JE VAIS PRENDRE CONTACT AVEC EUX SUIS DEJA SUIVIE PAR UNE PSYCHOLOGUE DEPUIS HIER MAIS J AI BESOIN D EN SAVOIR PLUS QUANT AUX SUITES...JE SUIS INCAPABLE DE REPRENDRE MON ACTIVIT2 J AI COTOYE LA MORT DE TROP PRES MERCI POUR VOTRE SOUTIEN CORDIALEMENT